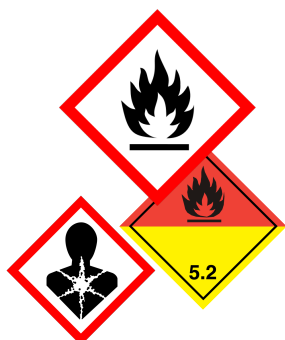


## Connaissances Techniques pour la remise des produits chimiques avec examen fédéral selon RS 813.131.21



La loi sur les produits chimiques (LChim) exige que **toute personne qui remet à un utilisateur final certains produits dangereux** à titre commercial possède des « connaissances techniques » dans la matière.

Cela concerne presque toute entreprise en Suisse qui vend ou « remet » des produits chimiques dangereux, quel que soit le secteur d'activités et la taille de l'entreprise (**au cas où vous ne sauriez pas si vous êtes concerné, nous sommes à votre disposition**).

Ces connaissances sont définies dans l'« ordonnance sur les connaissances techniques » RS 813.131.21 et validées par un examen fédéral. Il ne suffit pas d'avoir des notions de base en chimie – il faut aussi connaître la législation applicable, et surtout être capable de conseiller un client ou un utilisateur correctement.

- Ce **cours interactif de 2 jours avec examen fédéral** transmet tout ce qu'il faut savoir sur les devoirs et responsabilités relatifs aux « connaissances techniques » de manière pragmatique.

<b>Public cible</b>	Ce cours s'adresse à toute personne qui souhaite <b>obtenir le certificat sur les connaissances techniques selon RS 813.131.21, ou rafraîchir leurs connaissances</b> : vendeurs, chefs de rayon, commerçants en gros et en détail, etc. <b>Cette formation est également recommandée si vous devez instruire vous-même vos collègues et collaborateurs dans l'utilisation correcte des produits chimiques.</b>
<b>Objectifs et Bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une vue d'ensemble de la législation sur les produits chimiques en Suisse.</li> <li>• Connaître les différents dangers des produits chimiques et les mesures de sécurité.</li> <li>• Savoir lire et interpréter l'étiquetage de n'importe quel produit chimique.</li> <li>• Comprendre la structure d'une fiche de données de sécurité (FDS) et être capable d'y trouver des informations de manière ciblée et rapide.</li> <li>• Pouvoir informer aisément vos clients – et vos collaborateurs ! - sur l'utilisation, les risques particuliers, l'entreposage et l'élimination correcte d'un produit dangereux.</li> <li>• <b>Obtenir le certificat officiel Connaissances Techniques selon RS 813.131.21</b></li> </ul>
<b>Contenu (petit extrait)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quand un produit chimique est-il « dangereux » ? Comment se protéger, protéger son entourage et notre environnement des effets de ces produits ?</li> <li>• Pour quels produits est-on obligé de renseigner un client ? Sur quels détails, dans quelle forme et combien de temps doit-on renseigner ? Y a-t-il une différence entre un client privé et un professionnel ?</li> <li>• Quels sont les produits qu'un commerce peut vendre ? Lesquels doit-on reprendre ? Doit-on mettre certains produits sous clé ?</li> <li>• Les lois et règlements autour des produits chimiques en Suisse et en Europe.</li> </ul>
<b>Crédits</b>	Le cours se termine par un <b>examen fédéral avec certificat</b> . Nous sommes fiers du fait que, en 2016, <b>91.5% de nos candidats ont réussi leur examen du premier coup !</b>
<b>Ce que disent les participants</b>	<p>« Bon sens de l'humour. Prise de temps et patience pour les explications. »</p> <p>« Explication, vraiment clair. Le classeur, vraiment complet pour le quotidien. »</p> <p>« Ambiance, dynamisme, compétence de l'orateur. Petite groupe. Étude des cas pratiques. »</p> <p>« Tu as une façon juste géniale de nous expliquer le programme. On n'a pas le temps de s'ennuyer :- ) »</p>
<b>Langue</b>	Disponible en français et en allemand ; anglais sur demande.
<b>Formateur</b>	Dr. rer. nat. Jörg Hau, PMP, <b>chimiste et certifié selon RS 813.131.21</b> .
<b>Logistique</b>	Formation <b>hautement interactive dans le style d'un atelier</b> , les dates sont publiées <a href="#">sur notre site web</a> . Nous pouvons également dispenser ce cours en interne dans votre entreprise. Durée : 2 jours incluant l'examen. Participants : min. 4, max. 12.

